

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 12 OCTOBRE 2023**

Délibérations rendues exécutoires après publication par mise en ligne et transmission à la Sous-Préfecture d'Avranches le 18 octobre 2023

ORDRE DU JOUR
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE

Jeudi 12 octobre 2023 à 19 heures

A la Salle de l'Espace Culturel – 20, rue Saint-Exupéry à Isigny-le-Buat (50540)

Rapporteur	N°	Délibération	Etat
M. NICOLAS		Approbation du procès-verbal du conseil communautaire 14 septembre 2023	Unanimité
M. NICOLAS	154.	Administration générale : présentation du rapport d'activité 2022	Prend acte
		Administration générale : approbation des modalités de remplacement du vice-président démissionnaire	Retirée
		Administration générale : élection du 6 ^{ème} vice-président	Retirée
M. NICOLAS	155.	Administration générale : PETR - désignation d'un représentant au collège privé au GAL LEADER Baie du Mont Saint-Michel suite à une démission	Unanimité
M. LAMBERT	156.	Economie : résiliation du bail emphytéotique avec Manche Numérique relatif au projet Innovance	Unanimité
		Economie : cession d'un terrain, ZA de l'Estuaire à Poilley, à la SASU Boyauderie ROLAND	Retirée
M. LAMBERT	157.	Urbanisme : avis SRADDET Normand	Unanimité
M. LAMBERT	158.	Foncier : cession d'un terrain à la commune de Barenton	Unanimité
Mme LAURENT	159.	Habitat : Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) – Convention de prolongement	Unanimité
Mme LAURENT	160.	Stratégie environnementale/PCAET : validation de la stratégie Plan Climat Air Energie Territorial	Majorité
M. FAUCON	161.	Déchets : TEOM - exonération des professionnels pour 2024	Unanimité
M. FAUCON	162.	Déchets : TEOM – absence d'exonération pour les particuliers	Majorité
M. FAUCON	163.	Déchets : présentation du rapport annuel 2021-2022	Prend acte
M. JUQUIN	164.	Déchets : Marché « fourniture, pose et maintenance curative de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets en apport volontaire - attribution du marché	Majorité
Mme BRUNAUD-RHYN	165.	SPANC : présentation du rapport sur le prix et la qualité 2022	Prend acte
Mme BRUNAUD-RHYN	166.	Assainissement collectif : présentation du rapport sur le prix et la qualité des années 2021 et 2022	Prend acte
Mme BRUNAUD-RHYN	167.	Assainissement non collectif : nouveaux tarifs de redevance	Majorité
M. JUQUIN	168.	GEMAPI : marché travaux aménagements bocagers sur le territoire communautaire – fourniture et installation des plants – attribution des marchés	Unanimité
M. LAPORTE	169.	Equipements sportifs : stade VTT - demande de fonds de concours pour la commune de Brouains	Unanimité
M. JUQUIN	170.	Services techniques : attribution accord cadre travaux de voirie et petits travaux divers	Unanimité
		Patrimoine : rénovation énergétique de la bibliothèque et de la salle d'activités du RPE de Sartilly - demande de subventions	Retirée
M. NICOLAS	171.	Ressources humaines : modification du tableau des emplois	Unanimité



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LÉNEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 154
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI,

Vu les délibérations n°2023/06/29-116 relatives à l'adoption des comptes administratifs 2022,

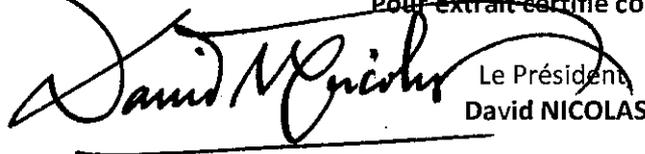
Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus,

Après présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie à l'assemblée délibérante avant transmission aux communes membres pour communication devant les conseils municipaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie ci-annexé,
- **DIT** que le rapport d'activité 2022 sera adressé aux maires de chaque commune membre en vue de la présentation aux conseillers municipaux.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,


Le Président
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikael BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessiè ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 155
GROUPE D' ACTIONS LOCALE (GAL) DU PETR SUD MANCHE BAIE DU MONT SAINT MICHEL POUR LA NOUVELLE PROGRAMMATION FEADER LEADER 2023-2027
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement (UE) n°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, notamment ses articles 32 à 34 ;

Vu le règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), notamment les articles 42 à 44 ;

Vu la démission de Jean COLLETTE en date du 15 septembre 2023 de sa fonction de titulaire du collège des partenaires privés au sein du groupe d'action locale Leader 2023-2027 ;

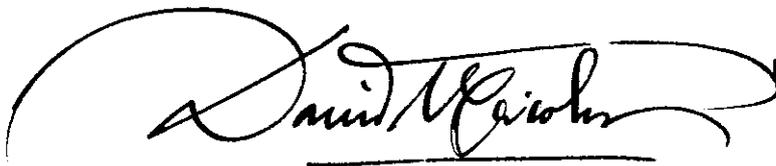
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116, Abstentions : 2) :

- **DESIGNE** pour siéger au sein du comité de programmation du groupe d'action locale Leader 2023-2027 en tant que titulaire du collège des partenaires privés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Philippe LEBOISNE	François SERRAND

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 156

RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE « INNOVANCE »

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération ;

Vu le bail emphytéotique en date du 12 décembre 2016, autorisant le syndicat mixte Manche Numérique à construire un bâtiment pour le projet Innovance, sur une partie de la parcelle cadastrée ZM n°218, située sur la ZA Téraactive à Romagny-Fontenay ;

Vu les délibérations du syndicat mixte Manche Numérique en date du 15 mars 2019 et du 26 avril 2019, décidant l'abandon du projet et la résiliation du bail emphytéotique ;

Vu l'avis favorable de la commission économie en date du 12 septembre 2023,

Considérant le courrier en date du 12 juin 2023, du président du syndicat mixte Manche Numérique sollicitant la formalisation de cette résiliation par la signature d'un acte notarié ;

Après avoir pris connaissance de la note de présentation ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118) :

- **APPROUVE** la résiliation du bail emphytéotique relatif à la construction d'un bâtiment destiné au projet Innovance, situé sur une partie de la parcelle cadastrée ZM n°218, de la ZA Teraactive sur la commune de Romagny-Fontenay ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la résiliation dudit bail ;
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge du syndicat mixte Manche Numérique.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12– 157
AVIS SRADDET NORMAND

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.4251-6 ;

Vu la délibération du conseil régional en date du 2 mai 2023 portant sur la révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) normand ;

Vu le courrier de la Région Normandie, reçu le 24 juillet 2023, invitant la Communauté d'Agglomération à émettre un avis sur le projet de SRADDET ;

Considérant la note de présentation rappelant la démarche du SRADDET et analysant le Schéma Régional ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 97, Abstentions : 21) :

- DIT QUE :

S'agissant des modalités de mise en œuvre de la territorialisation, il apprécie le choix de la Région Normandie d'avoir **laissé libre les intercommunalités de leur choix** de délimitation du territoire d'application des objectifs de territorialisation à l'échelle des EPCI ou des SCoT,

S'agissant des critères de territorialisation, pour la mise en œuvre de la trajectoire ZAN, **il se satisfait des avancées proposées**, eu égard à la prise en compte dans les critères de territorialisation et notamment de **l'évolution entre les premières propositions** et les nouvelles : non l'emploi au sens de l'INSEE mais dorénavant **l'emploi salarié suivant les données URSSAF entre 2016 et 2021** (pondération 3), la **consommation foncière passée de 2011 à 2020** conformément aux textes(pondération 3), le **rôle des centralités** de nature à prendre en compte les spécificités liées au maillage des territoires ruraux (pondération 3), les **évolutions démographiques** dans une moindre mesure (pondération 1) **exprimées en ménage entre 2008 et 2018** (on peut toutefois s'interroger sur le **période de référence sur ce critère et son coefficient de pondération**), la biodiversité et les continuités écologiques (pondération 1) exprimée en part du territoire recouvert d'espaces naturels majeurs par rapport à la surface totale. **Les trois évolutions proposées sur l'emploi, les ménages et les rôles des centralités avaient été demandées dans le cadre des travaux conjoint suivi par le M9.**

Pour autant, il s'interroge sur le fait d'avoir retenu au titre de la pondération « pour contrebalancer les trajectoires passées de forte consommation foncière » (page 70 rapport d'objectifs), **l'indicateur de « la consommation foncière observée entre 2011 et 2020 ramenée au nombre d'habitants présents » et non ramenée au nombre de ménages**, de nature à prendre en compte sur chaque territoire de territorialisation l'évolution des ménages impactant plus directement les constructions. Il est précisé que *« la consommation foncière est mesurée sur la base des données de la Cartographie de la Consommation Foncière (CCF) établie par l'Etablissement public foncier de Normandie à la demande de la Région et actualisée chaque année. Le chiffre de population est celui du recensement INSEE 2018. Le résultat final est exprimé en m² par habitant. »*

Il s'interroge sur l'évolution qui a conduit la Région Normandie à ne pas poursuivre la dynamique qu'elle avait impulsée, en participant techniquement et financièrement à la construction d'observatoires locaux, accompagnés conjointement par l'Etablissement Public Foncier de Normandie mais également par la SAFER de Normandie dont l'expertise est précieuse pour les territoires ruraux.

Il remarque que l'objectif 49 du SRADDET qui propose une *« démarche d'accompagnement à la création d'observatoires fonciers locaux et à la réalisation de stratégies foncières à l'échelle intercommunales menées en partenariat par la Région et l'EPF Normandie »* et **cite huit observatoires en Normandie, se limite au recensement des études de stratégie foncière de l'EPFN et ne recense pas l'exhaustivité des observatoires** étant entendu, **en outre**, que **des observatoires thématiques** du type de celui de l'observatoire du Commerce et de l'artisanat qui a fait l'objet d'une convention partagée entre les trois EPCI du Sud Manche, le PETR et la CCI de Normandie, ont un intérêt très important pour l'application de la sobriété foncière économique notamment.

NOTE que pour autant le SRADDET, à l'objectif 49, a bien pris en compte les réglementaires invitant les collectivités normandes à rédiger un Document Commercial qui est désormais également Logistique (DAACL).

Face au constat motivé par :

- la nécessité de donner des définitions à certaines notions, comme celles de l'enveloppe urbaine ou encore la consommation d'ENAF, définition qui n'ont pas fait l'objet d'un partage régional ;
- l'impossibilité de recourir à la méthode nationale trop imprécise aujourd'hui quand bien même elle avait l'intérêt d'être disponible à l'échelle nationale,
- l'impossibilité de disposer des données issues de l'observatoire établi par l'EPFN (l'outil Cartographie de la Consommation Foncière (CCF)), privilégié par la Région Normandie, à jour des corrections qui ont été identifiées comme devant être reprises pour être en conformité avec les textes de loi comme : *la comptabilisation des espaces à l'intérieur de l'enveloppe urbaine dans les enveloppes de consommation d'espace NAF ; d'absence de prise en compte, à l'opposé, des surfaces non cadastrées de type : routes, carrières, éoliennes, bâtiments publics, chantier en cours, espaces portuaires, etc ; le décalage de prise en compte de surfaces réellement consommées puisque la référence est celle de la déclaration d'achèvement de travaux DACT avec une différence de temporalité qui peut être importante,...*

et bien que l'objectif 4 bis du SRADDET précise que « Les objectifs de réduction de la consommation foncière à atteindre entre 2021 et 2030 par rapport à la période 2011-2020 sont définis par chacun des territoires par référence à la Cartographie de la Consommation Foncière. Cette référence sera aussi utilisée pour assurer le suivi de la consommation foncière entre 2021 et 2030 puis pour assurer le suivi de l'artificialisation au cours des années suivantes », après avoir rappelé l'ensemble des définitions de la consommation d'espace NAF, de l'artificialisation, de la renaturation, de l'enveloppe urbaine, qui recouvre toutes des notions différentes, il a été fait le choix par les élus des trois intercommunalités, pour assoir le SCoT et les futurs PLUi, de recourir à une méthode d'observation des sols dont les contours auraient été définis, de concert entre le SCoT et les trois PLUi et précisés en préambule des documents d'urbanisme, SCoT et PLUi. Cette méthode commune est annexée à la présente délibération.

- DEMANDE à la Région Normandie :

- de reconnaître la possibilité pour les SCoT et PLUi, comme le prévoit la loi, de s'appuyer sur leurs observatoires locaux pour mettre en œuvre la trajectoire ZAN à la condition que ces derniers aient explicité leur méthode pour qu'elle puisse être comparée avec celle de l'observatoire choisi par la Région Normandie, si tel devait être confirmé,
- de clarifier la rédaction du fascicule des règles, sur le sujet, à la règle 21, puisqu'est attendu à l'échelle nationale une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranche de dix années (trois tranches), à un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Pour la première tranche (2021-2031), ce premier objectif, à territorialiser par les SRADDET, a été fixé à -50% à l'échelle nationale et il est exprimé, au regard de la consommation effective des espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2011-2020. Cette consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers est définie à l'article 194 de la loi comme étant « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés », l'espace urbanisé étant lui-même à caractériser précédemment. Or, si la fascicule des règles exprime un objectif de réduction en pourcentage pour chacun des espaces de la Normandie, à l'échelle de territorialisation choisie (-48,7% pour le SCoT de la baie du Mont-Saint-Michel et donc des trois intercommunalités dans la carte du bas de la page 75), il est néanmoins indiqué également dans la rédaction de la règle 21 « le nombre d'hectares disponible pour chacun des territoires s'établit de la manière suivante : Consommation CCF 2011-2020 x le taux applicable au périmètre retenu = Plafond Nombres d'Hectares attribués dont sont déduits une surface de 15% au titre des enveloppes foncières mutualisées » ; il y a fait référence à l'outil CCF et, au milieu de la page, deux indicateurs proposés évoquent pour l'un, « un nombre d'hectares consommés artificialisés au regard du nombre maximum résultant du taux qui s'applique au territoire » et pour l'autre, une « analyse de la consommation de l'espace et de l'artificialisation des sols ».

- **de prévoir les modalités de mise en œuvre de l'entière de la tra** Normandie ne définit les règles que pour la première période de totalement muette sur les conditions de déclinaison infra-régionale de la poursuite de la trajectoire jusqu'en 2050 nonobstant le fait que **les SCoT, en cours de révision doivent avoir prévu dès maintenant des trajectoires à 20 ans**. Au-delà de la présentation du contexte de la loi, il est seulement indiqué à la page 74 du rapport d'objectifs qu'« *Il convient de définir une trajectoire menant vers le Zéro Artificialisation Nette des sols à l'horizon 2050, par étapes via une diminution de l'artificialisation sur les périodes 2031-2040 puis 2041-2050. Pour chacune de ces périodes, chacun des territoires cartographiés page 65 devra réduire de moitié les surfaces nettes artificialisées par rapport à la période de 10 ans précédente* ». La rédaction « de moitié interroge ».
- **de vérifier que l'application de la garantie rurale ne remet pas en cause la territorialisation des objectifs qu'elle a fixée aux territoires infrarégionaux,**
- **d'ajouter aux questions comptables liées à la loi climat et résilience, un cadre régional de déclinaison des objectifs de la loi climat et résilience en matière de massification du renouvellement urbain mais aussi de lutte contre l'artificialisation des sols** dans le sens retenu par l'article 194 de la loi, c'est-à-dire « définie comme une altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques des sols, en particulier des **fonctions biologiques, hydriques et climatiques**, ainsi que son potentiel agronomique par son occupation et son usage », une surface artificialisées étant « une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites (extrait article 194 de la loi), mesures aujourd'hui absentes de la proposition de modification du SRADDET,
- **de préciser la manière dont elle entend appliquer la modification de la loi, intervenue le 20 juillet dernier, prenant en compte les objectifs de renaturation** en déduction de ceux d'artificialisation, dès la première période de trajectoire 2021-2031 et donc de préciser la manière dont elle entend décliner cette question pour les territoires normand,
- **de préciser la manière dont elle entend décliner la trajectoire pour l'espace agricole à partir de 2031**, puisque s'il est un fait que jusqu'en 2031, l'artificialisation étant définie comme la consommation d'ENAF, la consommation par l'agriculture ne rentre pas dans les objectifs à atteindre, il en est tout autre de l'artificialisation à partir de 2031 et donc en référence à la période 2021-2031, puisque la référence postérieure à 2031 est celle de l'artificialisation des sols au sens non plus du zonage et de l'enveloppe urbaine mais de ses fonctions qui sont, au même titre qu'un autre bâti, altérées par une construction qu'elle soit agricole ou non,
- **de préciser la manière dont elle entend accompagner les collectivités et acteurs de la Normandie dans l'atteinte des objectifs de la loi, inhérents aux questions de qualités intrinsèques des sols** (capacité de production primaire, stockage de carbone, accueil de la biodiversité, filtration de l'eau et des polluants, etc.),
- **de revoir sa position trop contraignante sur l'exclusion du photovoltaïsme au sol pour les territoires ruraux ne disposant ni de sols pollués ni de friches industrielles ou extrêmement peu**. En effet, la règle 39 du fascicule des règles du SRADDET est ainsi rédigée : « Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et en « ombrière » de parking. Limiter leur installation au sol :
 - aux seuls terrains artificialisés des sites dégradés (friches industrielles, sites et sols pollués, anciens centres de stockage de déchets ultimes fermés depuis moins de 10 ans, carrières en fin d'exploitation) sous réserve :
 - qu'ils ne fassent pas ou n'aient pas fait l'objet d'une prescription de remise en état à vocation agricole, paysagère ou écologique
 - et qu'ils ne puissent pas être réhabilités pour y implanter de l'habitat et/ou des activités économiques
 - et qu'ils ne soient pas inscrits au sein des trames vertes et bleues
 - et aux délaissés portuaires et aéroportuaires. »

et l'objectif 37 du SRADDET propose de « proscrire les installations **demande que soit reprise la rédaction pour y retenir les projets photovoltaïques au sol** dans les territoires qui auront élaboré leur stratégie PCAET et dont il sera **démontré l'impossible atteinte des objectifs de production d'énergies renouvelables** après avoir comptabilisé les efforts de sobriété énergétique, territoires pourtant concernés par les textes inhérents aux objectifs nationaux de productions d'énergies renouvelables et de la programmation pluriannuelle de l'énergie, et ceux de la récente loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables. En effet, sur ces territoires, des friches agricoles ou des espaces publics constitués et dotés des réseaux pourraient faire l'objet de reconversion en espace de production d'énergie et à la condition de s'engager dans une démarche de prise en compte des enjeux agricoles dans le projet.

Il rappelle, par ailleurs, que les projets agrivoltaïques sont des projets qui ont pour objet de fournir des services à l'activité agricole, dans les conditions définies à l'article L314-36 du code de l'énergie. Ces services peuvent être de quatre types : l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas, l'amélioration du bien-être animal. En raison des cobénéfices apportés à l'agriculture, ces projets sont qualifiés de nécessaires à l'activité agricole. **Il conviendrait de laisser la possibilité d'installer des fermes agrivoltaïques sur des territoires en friches agricoles et dont l'usage par l'agriculture ne peut plus être envisagé parce que très contraignant ou sur des terres où les deux activités resteraient compatibles. Cette possibilité de développement pourrait être adaptée aux territoires de la frange Est du PETR.**

Il note que concernant ce sujet, la délibération de l'assemblée plénière de la Région évoque « le potentiel considérable » et suffisant que peut représenter les terres déjà « artificialisées » et donc que les espaces en reconversion peuvent en faire partie.

Il se satisfait de la constitution d'une commission, dont les modalités sont prévues par les orientations stratégiques et objectifs transversaux du SRADDET au titre de l'objectif 4 bis et du sous-objectif « Réserver des disponibilités foncières pour anticiper l'avenir et la faisabilité des projets d'envergure nationale et régionale », **dont la composition est proche des textes de la loi du 20 juillet 2023** (« les critères de définition des « projets d'envergure régionale » seront appréciés par une Commission composée de représentants de la Région, des Départements, du bloc local et des acteurs économiques ». Or l'Etat est un acteur prévu dans la composition par les textes du 20 juillet 2023 mais pas les acteurs économiques), **intervenues postérieurement à la délibération de modification du SRADDET par le Conseil Régional, sans pour autant être en adéquation totale.**

Et donc demande que les corrections soient apportées afin de prendre en compte la composition prévue par les textes sauf à ce que la Région Normandie ait constitué cette commission dans les trois mois suivant la promulgation de la loi du 20 juillet 2023.

Compte-tenu du fait que cette commission aura notamment à trancher sur **la liste à déterminer des projets d'envergure régionale**, dont il est indiqué à la page 69 du rapport des objectifs du SRADDET (Objectif 4 bis) qu'il n'est pas défini « **une liste précise des projets concernés à la date d'adoption du SRADDET** », **il demande d'ores et déjà à ce que soit discuté dans le cadre de la conférence de gouvernance le fait d'inscrire, à ce titre :**

- le projet de réaménagement et fluidification de l'axe Avranches-Granville,

Par ailleurs, il s'interroge sur le devenir de la liste constituée de projets suivants et inscrits au SRADDET :

- la Ligne Nouvelle Paris Normandie,
- le contournement de Rouen,
- le contournement sud de Caen,

à laquelle la délibération du Conseil Régional du 2 mai 2023, par ces termes, y ajoute : « le projet routier d'intérêt régional de contournement sud-ouest de Cherbourg qui permettra de relier par la RN13 notamment, au reste de la Région et au-delà, la pointe du Cotentin, secteur majeur de l'activité économique liée aux énergies et lieu d'implantation d'un pôle d'enseignement supérieur en forte

croissance » sans évoquer d'autres projets tout aussi impactant que celui routier Avranches-Granville, permettant de mieux relier une des villes de Normandie tant par sa population que par l'activité économique qui y est déployée. Les trois premiers projets qui n'apparaissent plus dans « la clé de lecture » de la règle 21 du fascicule des règles » restent inscrits pour la LNPN, à la page 40 du fascicule des règles, et, dans la carte synthétique de la page 41, du même recueil pour les deux contournements au titre des « itinéraires d'intérêt régional au titre de « projets de contournement ».

et demande donc être éclairé sur l'existence ou non d'une première liste de projets qui viendraient impacter l'enveloppe des projets d'envergure régionale et dont la décision serait antérieure à la constitution de la commission chargée de la sélection dont la composition est dorénavant arrêtée par la loi du 20 juillet 2023,

Demande à la Région d'être éclairé sur la façon dont il va être possible de mettre en œuvre les principes de la règle 21, rédigée de la manière suivante : « Pour les projets d'envergure régionale : 70% de la superficie sera imputée à l'enveloppe dédiée à l'échelle régionale et 30 % de la superficie est imputée sur l'enveloppe disponible à l'échelle du territoire d'implantation du projet » dans le cadre de procédure en cours sans que la commission de sélection prévue par le SRADDET n'ait été constituée, installée et n'ait délibéré sur les projets qu'elle entend retenir au titre des projets d'intérêt régionaux.

Demande, à la Région Normandie, de s'assurer auprès de l'Etat que l'enveloppe retenue au titre du fascicule des règles, de 15 % de l'enveloppe foncière régionale et nationale ou européenne, pour la période 2021-2030, et évaluée au regard de l'outil foncier CCF et pas de celui de l'Etat, est bien l'enveloppe qu'il convient de retenir quand d'autres régions françaises font le choix de retenir l'outil « CEREMA » comme base de calcul de l'enveloppe régionale afin de sécuriser les procédures encore de rédaction : révision de SCoT ou PLUi (Page 69 du rapport des objectifs : Enveloppe littorale 40 hectares, régionale 500 hectares, nationale 1 500 hectares avec l'outil CEREMA et 360 hectares avec l'outil CCF).

Demande à la Région Normandie, « dans la mesure où l'Etat, au 2 mai 2023, n'a défini ni la liste des projets d'envergure nationale, ni les besoins fonciers correspondants, ni les modalités de calcul des consommations foncières et d'artificialisation à retenir », il n'a pas été « possible de définir le volume foncier à réserver à ces projets », comme il est indiqué à l'objectif 4 bis des objectifs du SRADDET modifié, **comment elle entend tenir compte de l'enveloppe de 12 500 hectares réservés pour les projets d'envergure nationale ou européenne** (non décomptés à ce jour dans l'enveloppe régionale et donc dans la répartition territoriale) dont 10 000 hectares pour les Régions à SRADDET.

Si, elle entend, à ce titre, revoir les pourcentages de réduction de consommation d'espaces à la lumière des décisions à venir par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme, conjoint pour l'ensemble des régions françaises, après avis du président de région et consultation de la conférence de gouvernance.

Si elle entend participer au débat national sur les modes de comptabilisation des hectares attribués en déductions des surfaces de chacune des régions étant entendu que la L.G.V. LYON TURIN participe déjà de la consommation de 4 000 hectares et le Canal Seine Nord de 3 500 hectares.

Si elle entend, compte tenu des précisions apportées par la loi du 20 juillet, 2023, avec une liste de projets pouvant prétendre à être retenus dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux projets d'ampleur nationale ou européenne : les projets déclarés d'utilité publique par décret en Conseil d'Etat ou par arrêté ministériel, les travaux de lignes ferroviaires à grande vitesse, les projets industriels d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique, les opérations d'aménagement des grands ports maritime et ou fluvio-maritime, les projets intéressant la défense ou la sécurité nationales, les établissements pénitentiaires, la réalisation d'un réacteur nucléaires, les opérations réalisées par l'Etat d'intérêt national, les postes électriques de tension supérieure ou égale à 220 kilovolts, faire participer au débat, la Conférence régionale de gouvernance, pour les projets qui sont de nature à être proposés et donc décomptés de l'enveloppe régionale et territoriale et donc faire participer les territoires aux échanges qu'elle aurait dans ce cadre avec la Préfecture de Région Normandie.

Comment elle entend gérer les différentes modalités d'application du décompte des surfaces des projets d'ampleur nationale ou européenne pour lesquels il ne lui est pas possible d'appliquer la même différenciation en l'état de la rédaction des textes. Pour autant, une distorsion régionale pourrait être observée que les critères conduisant à la territorialisation des objectifs pourraient compenser.

Demande à la Région Normandie de s'assurer du principe de fongibilité des enveloppes de projets d'envergure régionale et nationale ou européenne, prévu à l'objectif 4bis, et rédigé de la manière suivante « Au vu des incertitudes évidentes relatives au volume de consommation foncière associée à chacune de ces enveloppes, il est prévu qu'elles soient fongibles. Le volume global peut être estimé à 15% de la consommation foncière de la Normandie pour la période 2021-2030 qui est de l'ordre de 6 000 hectares (source : Cartographie de la Consommation Foncière) ».

Considérant l'évolution législative du 20 juillet 2023, demande à la Région Normandie si, du fait de la reconsidération des surfaces artificialisées situées dans les zones exposées au retrait du trait de côte comme pouvant être considérées comme désartificialisées, dès lors qu'elles ont vocation à être renaturées dans le cadre d'un projet de recomposition spatiale pour les communes qui figurent dans la liste définie par décret pour le recul du trait de côte, si elle entend revoir les modalités de prise en compte des spécificités des territoires littoraux, notamment au titre des critères de territorialisation pour tenir compte de l'effort que les communes littorales doivent faire au regard de l'importance de concilier les enjeux liés tant aux résidences secondaires que principales ; si elle entend revoir l'enveloppe de 40 hectares dédiée à ces projets dans un objectif d'enveloppe régionale soit totalement, soit partiellement, soit en attribuant ces hectares aux communes qui n'auraient pas fait l'objet d'une inscription au titre de ce décret, ou dans toutes autres directions.

Au titre de la planification des installations des déchets de l'objectif 55 des Orientations stratégiques et objectifs transversaux du SRADDET modifié, il se félicite que l'objectif prévoit de développer les installations de valorisation énergétique de déchets de bois pour produire de la chaleur, afin d'exploiter pleinement le potentiel offert par les déchets de bois pour contribuer à la décarbonisation de l'économie, sous réserve du respect des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le territoire du PETR et des EPCI du Sud Manche s'inscrit dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers l'élaboration de PCAET.

Au titre de la prise en compte de la production et du stockage de l'énergie à partir de sources renouvelables, et du développement des réseaux adaptés. Des précisions sont données sur la hiérarchisation des modes de développement de l'éolien : 1/ le repowering, 2/ les compléments de puissance sur des parcs existants 3/ la création de nouveaux parcs. Le territoire des trois intercommunalités étant pratiquement intégralement en zone d'exclusion pour le développement de l'éolien, il ne sera concerné que par le repowering et le complément de puissance sur un parc existant.

Au titre de la préservation et de la restauration de la fonctionnalité des milieux littoraux de l'objectif 62 avec l'inscription d'un nouvel objectif visant à réduire les déchets en mer, il indique qu'il partage la même volonté de réduction des apports et de la présence des déchets de toutes origines, en mer et sur le littoral.

Au titre de l'éco écosystème économique et logistique au profit des normands pour les objectifs 19 et 20, il remarque que la stratégie logistique normande déclinée autour de 3 axes ambitieuse notamment de promouvoir un accueil structuré des activités logistiques dans des zones dédiées et d'améliorer la performance des infrastructures et des équipements d'intermodalité fleuve – rail – route. Le territoire des trois intercommunalités du Sud Manche s'inscrira dans le futur schéma de Cohérence logistique, notamment en valorisant sa capacité d'échanges ferroviaires avec l'ensemble du territoire Normand (ligne Granville – Paris) mais également avec la région Bretagne et notamment la capitale régionale Rennes. L'objectif de report modal constitue à ce titre un objectif important. **Pourtant, l'avis du PETR proposé sur le projet initial du SRADDET Normandie n'a pas été reçu, et l'écosystème économique et logistique mis en perspective par le SRADDET se décline au bénéfice des normands des métropoles et de la vallée de la Seine.**

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 18/10/2023

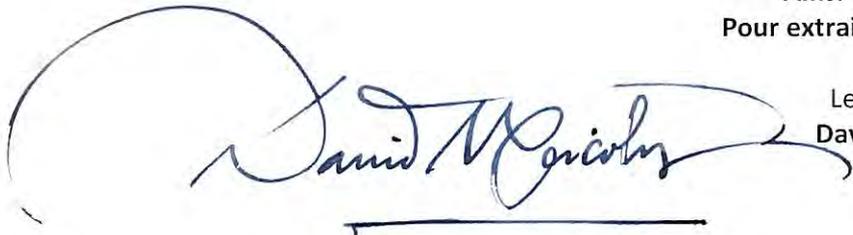
Berger
Levrault

ID : 050-200069425-20231012-DEL_2023_157-DE

Le développement envisagé qui consacre logiquement le leadership des métropoles malheureusement peu de cas de l'intérêt d'un développement économique multipolaire qui prolongerait utilement celui des métropoles.

- EMET un avis favorable avec réserves.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 158
CESSION FONCIERE A LA COMMUNE DE BARENTON

Rapporteur : Monsieur Gaëtan LAMBERT

Vu les articles L. 2221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, relatif à gestion du domaine privé des personnes publiques ;

Vu les articles L. 1311-9 et suivants, et R. 1311-4 du Code général des collectivités territoriales, relatifs à la consultation du Service des Domaines ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 02 octobre 2023 donnant un avis favorable à une cession à l'euro symbolique ;

Considérant la demande de la commune de Barenton par courrier en date du 28 avril 2023, afin de demander la cession d'une emprise foncière, propriété de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie ;

Considérant les démarches engagées par la Communauté de Communes de la Sélune, notamment la délibération en date du 27 novembre 2006 ;

Entendue la note de présentation ;

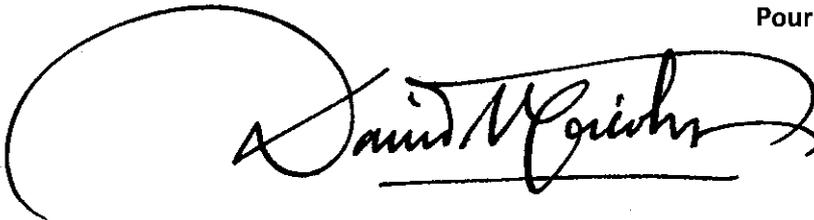
Monsieur Stéphane LELIEVRE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **ACCEPTE** la cession des parcelles cadastrées ZB n°39 et ZB n°41, d'une superficie totale 2 402 m², au lieu-dit Le champ salé à Barenton, à l'euro symbolique ;
- **DIT** que l'ensemble des frais liés à l'acte seront supportés par l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVALAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVALAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 159

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE)
CONVENTION DE PROLONGEMENT**

Rapporteur : Madame Sophie LAURENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

Vu la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,

Vu la délibération n° AP D 16-10-9 du Conseil Régional en date du 3 octobre 2016 portant sur le plan « Normandie bâtiments durables » ;

Vu la délibération n° CP D 20-02-71 du Conseil régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme SARE sur le territoire régional au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région ;

Vu la délibération n° CP D 20-06-60 du 15 juin 2020 lançant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »

Vu la délibération n° AP D 20-10-8 du Conseil régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) en Normandie

Vu la délibération n° CP D 20-10-92 du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'AMI « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »

Vu la délibération n°2020/06/18 – 57 du 18 juin 2020 définissant les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et modalités de scrutin ;

Vu la convention signée entre le porteur associé (la Région Normandie) et la structure de mise en œuvre sur la Manche (Les 7 Vents) pour le déploiement du SARE,

Vu l'avis du comité d'orientation en date du 9 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « habitat » en date du 16 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021/02/18 – 25 du 18 février 2021 validant la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional à compter du 1er janvier 2021,

Vu la délibération n°2022/12/15 – 220 du 15 décembre 2022 validant le prolongement de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional pour 2022 et 2023,

Entendue la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118) :

- **VALIDE** le prolongement de la mise en œuvre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique dans le cadre de l'AMI Régional pour 2023 et 2024
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe dans le cadre de la mise en place du SARE,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 160
STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE
VALIDATION DE LA STRATEGIE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
(PCAET)

Rapporteur : Madame Sophie LAURENT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son L.5216-16,

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétiques pour la croissance verte,

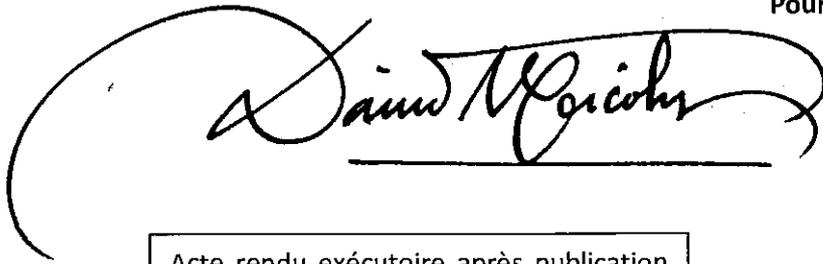
Vu la loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'avis favorable de la commission PCAET en date de 20 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 45, Contre : 17, Abstention : 56) :

- **APPROUVE** le volet stratégie du PCAET.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DERUYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 161
DECHETS
EXONERATION DES PROFESSIONNELS DE LA TEOM

Rapporteur : Monsieur Philippe FAUCON

Conformément aux dispositions du III. de l'article 1521 du Code Général des Impôts et de l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération a la possibilité d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) les entreprises faisant appel à un prestataire privé.

Pour exonérer de TEOM les sociétés se trouvant dans cette situation au titre de l'année 2023, la Communauté d'Agglomération doit délibérer avant le 15 octobre 2023.

Après examen des dossiers de demandes d'exonération, certaines entreprises peuvent donc bénéficier de l'exonération de TEOM au titre de l'année 2024.

La commission « Environnement - Déchets », lors de sa réunion en date du 19 septembre 2023, a émis un avis favorable à l'exonération de la TEOM pour ces professionnels (cf. liste).

A titre indicatif, 60 professionnels ont fait la demande pour être exonérés de TEOM pour l'année 2023.

Pour 2024, à ce jour 78 professionnels ont fait la demande sur 119 potentiels.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118) :

- **DECIDE D'APPLIQUER** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères aux immeubles concernés pour l'année 2024.
- **DECIDE D'EXONERER** les professionnels qui en font la demande, uniquement s'ils justifient qu'ils respectent leurs obligations en matière de tri et de valorisation de leurs déchets (notamment tri en 7 flux (papier, métal, plastique, verre et bois, fraction minérale et plâtre) et tri des biodéchets pour ceux qui produisent plus de 5 tonnes par an).

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,


Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michél ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHÓN, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 162

DECHETS

TEOM – ABSENCE D’EXONERATION POUR LES PARTICULIERS

Rapporteur : Monsieur Philippe FAUCON

Vu le 4 du III de l’article 1521 du Code général des impôts, qui dispose que sauf délibération contraire des communes ou des organes délibérants de leurs groupements, les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d’enlèvement des ordures sont exonérés de la taxe,

Vu l’avis favorable de la Commission déchets du 19 septembre 2023,

Considérant que tous les usagers du territoire disposent d’un service de collecte pour leurs déchets ménagers et assimilés,

Monsieur Jacques LUCAS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 105, Contre : 4, Abstentions : 7) :

- **DECIDE DE NE PAS EXONERER** de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères les locaux visés au 4 du III de l’article 1521 du Code général des impôts, à compter de l’exercice 2024.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d’Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 163

DECHETS

**RAPPORT ANNUEL 2021-2022 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Rapporteur : Monsieur Philippe FAUCON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-17-1,

Vu l'avis favorable de la commission « Environnement - Déchets » réunie le 13 juin 2023 ;

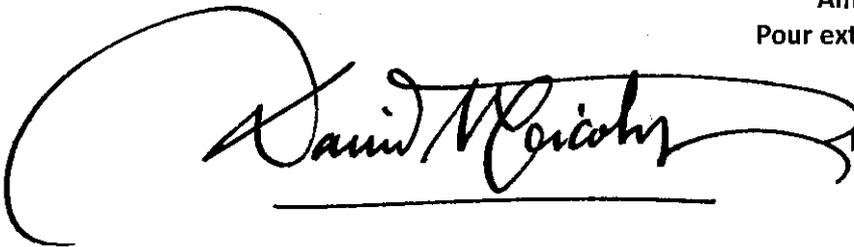
Vu le rapport annuel 2021-2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés annexé,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 – 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT, 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT, 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSÉ, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTÉ remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSÉ
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 164

DECHETS

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE
CURATIVE DE COLONNES SEMI-ENTERREES ET ENTERREES POUR LA COLLECTE
DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

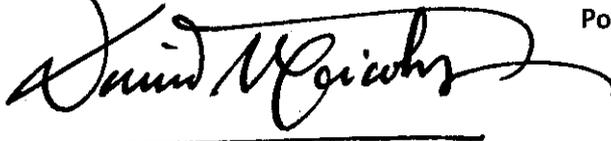
Considérant la nécessité de lancer une consultation pour la fourniture et la pose de colonnes semi-enterrées et enterrées pour la collecte des déchets en apport volontaire,

Considérant l'avis de la CAO en date du 4 octobre 2023,

Suite à la présentation de l'analyse des offres en commission d'appels d'offres le 4 octobre 2023, les membres de la CAO ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Thierry LEMEE TP pour un montant estimatif de 3 885 274,80 € ttc € sur la durée maximale du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 112, Contre : 4, Abstentions : 2) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise ci-dessus mentionnée ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution dudit marché.



Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 165

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022**

Rapporteur : Madame Catherine BRUNAUD-RHYN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-1 à L.2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Assainissement en date du 5 juillet 2023,

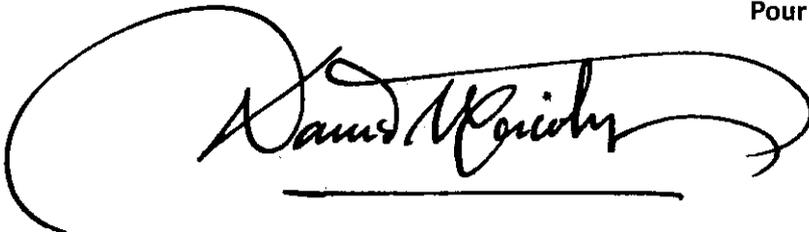
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 13 septembre 2023,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2022.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **18 OCT. 2023**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **18 OCT. 2023**



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LÉPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 166

**PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES ANNEES 2021 ET 2022**

Rapporteur : Madame Catherine BRUNAUD-RHYN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1413-1, L.2224-1 à L.2224-5, D. 2224-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 13 septembre 2023,

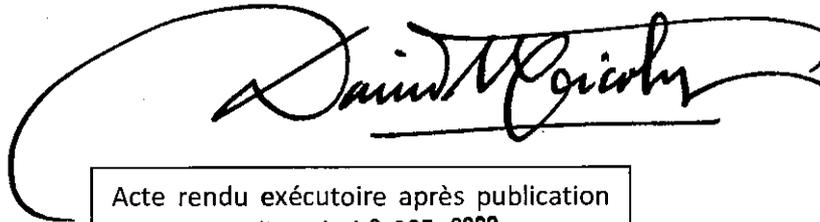
Vu l'avis de la commission Assainissement en date du 25 septembre 2023,

Considérant l'obligation d'informer les usagers des services publics locaux,

Après échanges, le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour les exercices 2021 et 2022.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**

 Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 167
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
NOUVEAUX TARIFS DE REDEVANCE

Rapporteur : Madame Catherine BRUNAUD-RHYN

Entendue la note de présentation,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement Assainissement du 25 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité (Pour : 112, Contre : 2, Abstentions : 4) :

- **FIXE** les tarifs suivants sur tout le territoire de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie selon les contrôles effectués comme suit :

Codification règlement	Nature des redevances	En Euro TTC
A1	Contrôle conception	75,00
C1	Contre-avis après avis de conception défavorable	50,00
A2	Contrôle réalisation	110,00
A3	Contrôle réalisation des + 20 eh	190,00
B5	Contrôle réalisation spécifique si pas d'avis du SPANC	250,00
C2	Contre-visite après avis de réalisation défavorable	70,00
B1	Contrôle de bon fonctionnement et entretien	110,00
B2	Contrôle de bon fonctionnement et entretien en régie	145,00
B6	Contrôle de bon fonctionnement et entretien 1 an après changement de propriétaire (si pas de démarche engagée)	145,00
C3	Contre-visite de vérification du fonctionnement et de l'entretien 6 mois au plus tard après le dernier CBF, à la demande du propriétaire	70,00
B3	Contrôle dans le cadre d'une vente	145,00
B4	Contrôle annuel des + 20 EH	110,00

- **MAINTIENT** une réduction de 20% sur les tarifs des contrôles de bon fonctionnement et de vente dans le cas d'installations multiples sur une même propriété.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
 Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAS
 Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
 Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
 Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
 André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
 Alain BODIN à Didier NOEL
 Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
 Nadine CALVEZ à Annie PARENT
 Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
 Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
 Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
 Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
 Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
 Camille PESCHET à David NICOLAS
 Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
 Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
 Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
 Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
 Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
 Andréa BACHELET
 Anne BEUZIT
 Jean-Paul BRIONNE
 Jean-Claude FRANCOIS
 Martine HULIN

Bernard LAIR
 Cheyenne LEPELLETIER
 Patrick LEPELTIER
 Patrick LEVOYER
 Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 168

**MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENTS BOCAGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – FOURNITURE ET INSTALLATION DES PLANTS
ATTRIBUTION DES MARCHES**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 28 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique en son article R.2123-1, 1 régissant la procédure adaptée,

Vu le contrat de territoire eau et climat 2021-2024 avec l'agence de l'eau Seine Normandie,

Vu la commission MAPA du 4 octobre 2023 ;

Considérant la description du marché comme suit :

Les travaux de recomposition bocagère visant principalement à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les inondations notamment. Les travaux sont découpés en 3 types d'interventions :

- Création de talus et aménagements complémentaires
- Fourniture de plants, de protections contre le gibier et plantations
- Fourniture et pose de paillage

Les travaux objet de la présente délibération concernent uniquement la fourniture de plants, de protections contre le gibier et plantations.

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour les travaux de fourniture de plants et de plantations, conformément aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du décret susmentionné :

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 117, Abstention : 1) :

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes :

N° de lot	Intitulé des lots	Entreprises	Montant HT du DQE
1	Plantation de haies bocagères et entretien – secteur ouest	DERVENN	84 930.30 €
2	Plantation de haies bocagères et entretien – Secteur centre	DERVENN	84 930.30 €
3	Plantation de haies bocagères et entretien – Secteur est	SARL PAYSAGE LOISIRS	68 905.70 €
4	Plantation de haies bocagères et entretien – Secteur nord	VALLOIS	79 079.81 €

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GREUTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 169
**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE BROUAINS
POUR LA RÉALISATION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF**

Rapporteur : Monsieur Denis LAPORTE

Considérant la sollicitation de la commune de Brouains pour participer au financement du stade VTT labellisé

Vu l'avis du comité d'orientation,

Vu l'article L. 5216-5 du CGCT relatif au fonds de concours,

Entendue la note de présentation.

Madame Christelle ERRARD et monsieur Bertrand GILBERT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 115, Abstention : 1) :

- **ACCEPTE** de participer au financement du stade VTT de Brouains à hauteur de 50 % du reste à charge à travers un fonds de concours avec un plafonnement fixé à 42 100€
- **AUTORISE** le président à signer la convention relative audit fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 170

**ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET PETITS TRAVAUX DIVERS**

Rapporteur : Monsieur David JUQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique régissant la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Considérant la nécessité de lancer une consultation pour les travaux d'entretien de voirie et petits travaux divers,

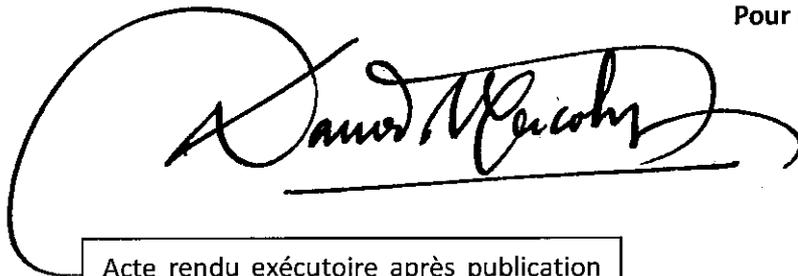
Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres (CAO) en date du 4 octobre 2023,

Considérant que, suite à la présentation de l'analyse des offres, les membres de la CAO ont décidé d'attribuer l'accord cadre à bons de commande à l'entreprise **PIGEON TP Normandie**, pour un montant estimatif annuel (D.Q.E.) de **1 679 223 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 116) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise ci-dessus mentionnée.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,**



Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le **18 OCT. 2023**
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le **18 OCT. 2023**



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Membres en exercice : 129

Date de convocation :
05/10/2023Date de publication :
18/10/2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 12 octobre à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, dûment convoqués, se sont réunis à l'espace culturel d'Isigny-le-Buat – 20 rue Saint-Exupéry, sous la présidence de Monsieur David NICOLAS, Président.

Conseillers titulaires présents : 95

Jocelyne ALLAIN, Thierry ARMAND, Philippe AUBRAYS, Raymond BECHET, Jérôme BENOÎT, Mikaël BERHAULT, Vincent BICHON, Daniel BINET, Jacques BONO, Fernand BOURGET, Jacky BOUVET, Noël BOUVIER, Lydie BRIONNE, Catherine BRUNAUD-RHYN, Eric CAILLOT, Gilles CHEVAILLIER, Eric COURTEILLE, Gérard DALIGAULT, Gilles DELAFOSSE, Véronique DELEPINE, Christine DEROYAND, Loïc DESDOITS, Hervé DESSEROUER, Maurice DUHAMEL, Christelle ERRARD, Franck ESNOUF, Philippe FAUCON, Daniel FURCY, Jean-Luc GARNIER, Patrice GARNIER, André GAUTIER, Bertrand GILBERT, Stéphane GRALL, Carine GRASSET, Sylvie GUEREAULT, David GUERLAVAIS, Laurent GUÉROC, Daniel GUESNON, Annie GUILLOTIN, Benoît HAMARD, Jean-Vital HAMARD, Anne-Marie HARDE, Christophe HERNOT, Richard HERPIN, Christine JULIENNE, David JUQUIN, Véronique KUNKEL, Isabelle LABICHE, Hervé LAINÉ, Gaëtan LAMBERT, Denis LAPORTE, Sophie LAURENT, Philippe LEBOISNE, Corinne LEBRUN, Jean-Yves LEFORESTIER, Joël LEFRAS, Henri LEGEARD, Jean-Marc LEGRAND, Stéphane LELIEVRE, Thierry LEMOINE, Catherine LEMONNIER, Bruno LÉON, Jocelyne LEPRIEUR, Mickaël LEQUERTIER, Jacques LUCAS, Michel MARY, Paulette MATÉO, Christian MOREL, David NICOLAS, Didier NOËL, Jessie ORVAIN, Jocelyne OZENNE, Nathalie PANNASIE, Annie PARENT, Michel PERROUAULT, Chantal PIGEON, Rémi PINET, Olivier PJANIC, Gilbert POIDEVIN, Béatrice PORET, Chrisitan POULAIN, Michel PRIEUR, Eric QUINTON, Yann RABASTÉ, Benoît RABEL, Jean-Paul RANCHIN, Marie-Claire RIVIERE-DAILLENCOURT, Michel ROBIDEL, Thierry SADIMAN, Alexis SANSON, Claudine SAUVE, Xavier TASSEL, Kentin TIERCELIN-PASQUER, Guy TROCHON, Pierre-Michel VIEL.

Conseillers suppléants présents : 5

Pascal GRENTE remplacé par Benoît MIQUELARD
Martine HERBERT remplacée par Roger LELOGEAIS
Joël JACQUELINE remplacée par Raymond DAVY

Marc LENEVEU remplacé par Jérôme CHARDON
Jacques VARY remplacé par Olivier MAZIER

Pouvoirs : 18

Alain BACHELIER à David GUERLAVAIS
Loïc BAILLEUL à Christian MOREL
André-Jean BELLOIR à Véronique DELEPINE
Alain BODIN à Didier NOEL
Valérie BUNEL à Jocelyne ALLAIN
Nadine CALVEZ à Annie PARENT
Katia CLEMENT-DEROYAND à Vincent BICHON
Lyne DELAUNAY à Gérard DALIGAULT
Olivier DEVILLE à Gilles CHEVAILLIER (à partir de la Q° 171)

Angélique FERREIRA à Philippe AUBRAYS
Marie-Claude HAMEL à Patrice GARNIER
Elisabeth LEFRANC à Gilles DELAFOSSE
Camille PESCHET à David NICOLAS
Brigitte PETITCOLIN à Gilbert POIDEVIN
Philippe RALLU à Annie GUILLOTIN
Elise ROUSSEL à Sylvie GUEREAULT
Mikaëlle SEGUIN à Jean-Luc GARNIER
Francis TURPIN à Franck ESNOUF

Excusés : 11

Rémi ANFRAY
Andréa BACHELET
Anne BEUZIT
Jean-Paul BRIONNE
Jean-Claude FRANCOIS
Martine HULIN

Bernard LAIR
Cheyenne LEPELLETIER
Patrick LEPELTIER
Patrick LEVOYER
Michel RAULT

Secrétaire de séance : Madame Catherine LEMONNIER est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023/10/12- 171
RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur David NICOLAS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 5 septembre 2023 et l'avis favorable de la commission ressources en date 26 septembre 2023,

Vu la note de présentation,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité (Pour : 118) :

- **ACCEPTE** les modifications suivantes :

Finance			
Adjoint à la direction des finances	Finances	Rédacteur territorial Adjoint administratif territorial	1
Service Technique			
Chef d'équipe	Service Technique Mortain	Agent de maitrise Adjoint technique territorial	1
Ecole des Arts			
Cor d'harmonie	Ecole des Arts	Assistant d'enseignement artistique	± 0.8
Trompette	Ecoles des Arts	Assistant d'enseignement artistique	± 0.8
Spectacle vivant			
CHARGE(E) DE PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS	Spectacle vivant	Rédacteur territorial / Attaché territorial	0.8 1
ACM			
Directeur	ACM Sartilly	Animateur territorial / Adjoint d'animation territorial	1
Directeur	ACM Avranches « les p'tits loups »	Animateur territorial / Adjoint d'animation territorial	1
Animateur	ACM Sourdeval	Adjoint d'animation territorial Adjoint technique territorial	0.45 1
Urbanisme			
Chargé d'urbanisme	Urbanisme	Attaché Adjoint administratif / Rédacteur	1

Aire d'accueil			
Médiateur	Aire d'accueil	Agent de maitrise Adjoint technique territorial	1
Piscine Avranches			
Agent technique pour la gestion de la piscine	Piscine Avranches	Agent de maitrise Adjoint technique territorial	1

- **ACCEPTER** les créations suivantes :

Urbanisme			
Chargé d'urbanisme	Urbanisme	Attaché territorial	1
Accueil Collectif de Mineurs			
Animateur	ACM Saint Martin des Champs	Adjoint animation territorial	2
France Service			
Conseiller technique en action sociale	France Service Isigny	Rédacteur territorial	1
Primo-accueil	France Service Isigny	Adjoint administratif territorial	1
Aire d'accueil			
Responsable aire d'accueil	Aire d'accueil	Agent de maitrise/ Technicien / Rédacteur	1

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
David NICOLAS



Acte rendu exécutoire après publication
par mise en ligne le 18 OCT. 2023
et transmission à la Sous-Préfecture
d'Avranches le 18 OCT. 2023